Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 57 (1931)

Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

professeur de Zurich n'avait pas hésité alors à lui écrire, avec ce sens vraiment « suisse » qui cherche à respecter les minorités plus qu'à les amoindrir : « En ce qui concerne les cours d'électricité (Prof. Landry) et de machines hydrauliques (Prof. Neeser), vous trouverez à Lausanne aussi bien qu'à Zurich ».

Le propriétaire de la «Schweizerische Bauzeitung», d'ordinaire si strict à publier des articles originaux d'ordre technique, n'a pas cru devoir observer, dans son numéro du 31 octobre dernier, la même discipline, puisqu'il reproduisait alors la majeure partie d'un article des «Basler Nachrichten» du 13 du même mois, en faisant ressortir, par des moyens typographiques inusités, les passages qui lui paraissaient devoir être retenus au détriment de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne. Dans la «S.B.Z.» des 14 et 21 novembre ont paru de nouveaux arguments. On a eu soin de nous informer qu'une conférence extraordinaire des professeurs de l'E. P. F. qui a réuni l'unanimité, y compris les professeurs de langue française, a adressé une résolution au Conseil d'Ecole, concluant au rejet d'une subvention fédérale au profit de l'E. I. L.1 — Qui leur demandait d'intervenir? Le Comité central de la G. e. P. aurait adressé une semblable requête au Conseil fédéral. — On cherche, on le voit, à constituer ainsi une action massive pour impressionner et les autorités fédérales et ces bons « Vaudois ».

Par surcroît, un malin est intervenu: il a découvert qu'une nouvelle organisation serait possible, qui laisserait les « welches » chez eux pour les premiers semestres (ce qui ferait un peu de place dans les salles encombrées de Zurich) et qu'il y aurait même un certain intérêt à créer un courant vers Lausanne, au début des études, pour permettre à nos jeunes Confédérés de langue allemande l'étude du français : «il n'y a que les marchands de soupe qui y seraient intéressés!» — Sur de telles bases, les Suisses peuvent s'entendre...

Mais il dénie, en somme, à l'E. I. L. la formation actuelle d'ingénieurs complets : « die kantonale E. I. L. möchte,... der E. T. H. ebenbürtigen Techn. Hochschule

werden ».

L'E. I. L. pourrait se borner à enseigner les branches préparatoires. On lui supprimerait l'enseignement technique proprement dit et le tour serait joué. C'est ce qu'on appelle à la S. B. Z.: « remplacer la rivalité par la coopération ». C'est, pour M. Carl Jegher, ou pour celui dont il est le porte-parole, la « manière de répandre la mentalité latine d'une façon économique ». Et ces bons « Vaudois » seraient bien mal venus de ne pas accepter une main si fraternelle...

Ce qui nous peine le plus, nous Romands qui connaissons et l'E. P. F. et l'E. I. L., c'est l'intransigeance qu'on veut, d'un côté, montrer à l'avance, en écartant simplement, au nom de la majesté, la question d'une collaboration honorable. En se donnant plaisamment le souci de défendre, vis-à-vis du Conseil fédéral, notre économie

nationale et ce qu'ils appellent la «mentalité suisselatine », MM. les Professeurs de l'E. P. F. tiennent surtout, ce semble, à marquer la porte fermée à toute collaboration avec l'E. I. L. Les positions se prennent et révèlent, de part et d'autre, un état d'esprit qui, toute proportion gardée, ressemble étrangement à celui de décembre 1914, avant la Kopfklärung de Spitteler...

Ne vaudrait-il pas mieux qu'entre les deux camps on discute avec des arguments non plus de 1855, mais de

Des faits sont désormais acquis et des lauriers gagnés de part et d'autre. Pourquoi le nierait-on? Pourquoi n'arriverait-on pas à s'entendre, si on le voulait bien?

Sur la base de ce qu'ils ont prouvé, par le moyen des Vaudois et de l'E. I. L., les «welches» demandent la part qui leur revient d'un enseignement technique plus complet dans leur langue maternelle et ils la voient aujourd'hui sous la forme de la subvention sollicitée par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

Cela n'implique nullement un cantonnement des « welches » à Lausanne : Un échange enfin organisé entre les deux écoles pourrait avoir, pour les ingénieurs suisses, l'heureux effet qu'il a eu souvent pour nos médecins et nos juristes. Mais cela implique de la part de la majorité, un peu de cette compréhension plus sincère des minorités, dont ce devrait être l'honneur des intellectuels d'avoir le sens, et aussi — de part et d'autre, il faut bien le dire, un peu de cette bonne volonté au nom de laquelle la Suisse, quand elle l'a voulu, a su accomplir d'autres

Nous comptons qu'il y aura, là où il le faut, des autorités éclairées et prudentes pour dominer la question et établir une entente qui se doit.

Caveant consules!

AJAX.

Post-scriptum à la lettre du Conseil d'Etat vaudois à la « Schweizerische Bauzeitung. »

La réponse qui précède avait déjà été adressée à la « Schweizerische Bauzeitung » quand nous avons eu connaissance du nouvel article « Videant consules... » publié le 14 novembre

1931 par cet organe.

Nous notons que, dans une conférence convoquée à l'extraordinaire, les professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale ont pris position contre la demande de subvention présentée par le canton de Vaud. Nous avons de la peine à comprendre l'émoi, pour ne pas dire plus, que suscite cette demande au sein des Conseils de la puissante Ecole polytechnique fédérale. Nous nous bornons toutefois à espérer que la conférence des professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale, instance d'ordre scientifique, avant de prendre sa décision, aura eu connaissance du texte exact et complet de la demande du canton de Vaud et ne se sera pas contentée de la baser sur des documents de deuxième ou de troisième main, comme le fait l'article du 31 octobre de la «Bauzeitung». Pour le surplus, l'idée de l'équivalence des examens pro-

pédeutiques de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale n'est pas nouvelle. Des tractations ont commencé à ce sujet, entre les instances compétentes il y a plus de deux ans. Le gouvernement vaudois serait heureux

de les voir aboutir à un accord satisfaisant.

Il y met toutefois une condition essentielle. C'est que l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne reste une école complète qui continue à former, comme elle l'a fait depuis sa fondation, antérieure à celle de l'Ecole polytechnique fédérale, des ingénieurs constructeurs, mécaniciens, électriciens et chimistes. Pour cela, il faut que l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne puisse se développer normalement, dans les limites de son importance, tout spécialement en créant les nouveaux laboratoires dont la nécessité ne peut plus se discuter.

¹ La résolution des professeurs, rédigée en termes diplomatiques, ne semble pas, à première vue, le dire aussi clairement, mais c'est sans aucun doute possible son intention directe et c'est en tous cas l'interprétation qu'en a donnée M. Jegher dans la «S. B. Z.», au début de son article du 14 novembre.